Image not found or type unknown

Question sur detournement de mineurs

Par **pompier1818**, le **24/06/2008** à **16:09**

bonjour, je me permet de vous écrire pour vous demander un renseignement concernant un détournement de mineur jusqu'a quel age les gendarmes prenne les plaintes car ma copine a 17 ans et 4 mois et on voudrais savoir si on risque quelque chose parcequ'elle ne veut plus vivre chez ses parents merci de votre réponse

Par **frog**, le **24/06/2008** à **16:20**

Si elle emménage chez toi sans le consentement de tes parents, ça risque de t'attirer des ennuis. Il faudra attendre qu'elle ait dix-huit ans révolus.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés